

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE ST-NAZAIRE

COMMUNE DE SAINT MICHEL-CHEF-CHEF

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N° 235-2025

Le Maire de la commune de SAINT MICHEL CHEF CHEF,

Vu la loi N°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2212-4,
Vu les articles L 322-1, R 322-1, R 322-3 et R 322-5 du Code Forestier et l'arrêté préfectoral du 14 février 1985 relatif aux mesures de prévention contre l'incendie,
Vu notre courrier en date du 9 août dernier, resté sans effet à ce jour,
Vu la parcelle cadastrée N°BC 63, appartenant à Mme GENDRON Josette, toujours en friche à ce jour,
Vu l'urgence,

Considérant que dans un souci de prévention, dans le cadre de la sécurité publique, il y a lieu de faire obligation aux propriétaires défaillants de procéder au nettoyage de leurs parcelles de terrains en friches,

Considérant que l'état de friche présente de graves dangers, en raison des périodes de sécheresse, ou de présences de nuisibles porteurs de maladie,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur CAILLAUD David, paysagiste, installé 13 La Fertais 44770 LA PLAINE SUR MER, est requis pour exécuter les travaux nécessaires à la mise en sécurité du terrain cadastré BC 63, 13 avenue Michelet 44730 SAINT MICHEL CHEF CHEF.

ARTICLE 2 : La facturation sera émise directement par la trésorerie de Pornic, au moyen d'un titre de recettes.

ARTICLE 3 : La police municipale de la commune, est chargée du contrôle des opérations préalables, et a posteriori, des travaux de mise en sécurité effectués.

ARTICLE 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie de SAINT BREVIN LES PINS, le Service Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du respect des dispositions du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Mme GENDRON Josette demeurant 30 avenue du Diapason 44300 NANTES
- Monsieur CAILLAUD David, paysagiste, installé 13 La Fertais 44770 LA PLAINE SUR MER

Fait à SAINT MICHEL CHEF CHEF
Le 10 septembre 2025

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20250911-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 11-09-2025

Publication le : 11-09-2025



Le Maire,

Eloise BOURREAU-GOBIN